

## CONVOCAATION AU CONSEIL COMMUNAL

### CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 – Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 – Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 – Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 – Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages ; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **lundi 03 juillet 2023 à 19h30** en la Maison communale, sise à Emptinne.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Communication - Décisions de tutelle - Information
3. Finances - Situation de caisse - Information
4. Compte 2022 - FE de Natoye - Décision
5. Compte 2022 - Fabrique d'Eglise de Achet - Décision
6. Compte 2022 - Fabrique d'Eglise de Hamois - Décision
7. Compte 2022 - F.E. de Emptinne - prorogation du délai de tutelle - Décision
8. Compte 2022 - FE de Schallin - prorogation délai de tutelle - Décision
9. Règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'Accueil extrascolaire en milieux scolaires - Décision
10. Règlement-redevance pour les garderies scolaires - (exercices 2023 à 2025) - Décision
11. Règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'Accueil extrascolaire communal - Décision
12. Règlement-redevance pour les services offerts par l'Accueil Extra-Scolaire communal (AES) - Décision
13. Règlement général sur les repas scolaires - Décision
14. Règlement-redevance sur les repas scolaires (Exercices 2023 à 2025) - Décision
15. Rénovation énergétique de l'école de Hamois - UREBA exceptionnel 2021 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
16. Appel à projets UREBA exceptionnel 2022-2024 - Information
17. Création d'un espace de jeux et de sport de rue - Aménagement du Centre de Schallin - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
18. Elaboration du projet d'aménagement de l'éclairage public du coeur de village d'Emptinne - Délibération de principe - Décision
19. Approbation du projet de prorogation : Bail emphytéotique de la Régie Sportive Communale de Hamois - Décision
20. Terrains acquis en vue d'agrandir la plaine sportive de Hubinne - Bail en cours avec un agriculteur - Décision
21. Convention d'adhésion relative au marché « Prélèvement d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements hydrocarbonés, en béton de ciment et les matériaux s'y rapportant ainsi qu'essais routiers en général effectués sur

## CONVOCAATION AU CONSEIL COMMUNAL

- le territoire de la Direction des Routes de Namur et des Communes adhérentes au marché" - SPW - Approbation - Décision
22. Fourniture de matériaux de construction de voiries et de bâtiments (stock - 1 an) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
  23. Octroi d'une subvention en numéraire destinée à couvrir les frais de maintenance du défibrillateur du club cycliste Les Gais Wallons – 341,91 € (2023) - Décision
  24. Projet de création d'un Parc Naturel - Association de projet Parc naturel Coeur de Condroz (APPNCC) : prolongation - Décision
  25. Projet de création d'un Parc Naturel - "Coeur de Condroz" et Rapport d'incidences environnementales - Avis - Décision
  26. Projet de Schéma de Développement du Territoire (SDT) - Avis - Décision
  27. Ratification du renouvellement de convention - agrément du service PSE 2024-2030 - Décision
  28. Correction de la déclaration de vacance d'emplois en vue des nominations dans l'enseignement avant le 1er avril 2024 - PO HAMOIS 1253 - Décision
  29. Plan de Pilotage des écoles - contrats d'objectif - état des lieux 2023 - Information
  30. Divers - Information

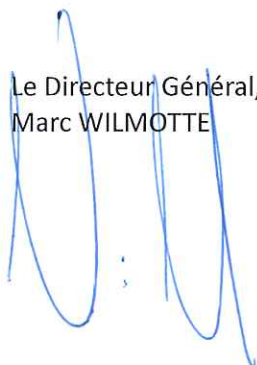
### HUIS-CLOS

31. Mise en disponibilité pour cause de maladie - Décision
32. Autorisation d'une prise de congé pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité ou "mi-temps médical"
33. Demande d'autorisation d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction – exercice d'une fonction de promotion (code DI 4B)
34. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle – ACHET/MOHIVILLE (implantation de MOHIVILLE)
35. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle – HAMOIS / NATOYE
36. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un Maître de seconde langue (Néerlandais) - HAMOIS et ACHET/MOHIVILLE (implantation de ACHET)

## CONVOCAATION AU CONSEIL COMMUNAL

### 37. Divers - Information

Le Directeur Général,  
Marc WILMOTTE



Par ordonnance

La Bourgmestre - Présidente,  
Valérie WARZEE-CAVERENNE

